

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**
AVIS DE LA COMMISSION
PLU ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE NOGENT LE PHAYE

- Vu** le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 112-1-1 et D. 112-1-11 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, et notamment l'article 51 ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ;
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
Vu le décret n°2015-644 du 9 juin 2015 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu l'arrêté préfectoral du 02 avril 2024 portant composition de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;
Vu l'arrêté du 13 mai 2024 portant délégation de signature au profit de Mme Agnès BONJEAN, secrétaire générale de la préfecture ;
Vu la saisine de la CDPENAF effectuée le 19 mars 2024 M. Benjamin BEYSSAC, maire de Nogent-le-Phaye ;

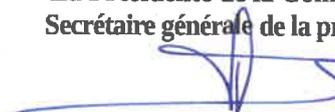
Considérant ce qui suit :

- la consommation d'espace affichée est inférieure à celle de la période 2011-2021;
- la commune affiche une volonté d'utiliser les terrains disponibles dans le tissu urbain, afin de limiter la production de logements en extension ;
- la commune propose un zonage et un règlement permettant de concilier l'activité agricole, le développement raisonné des zones d'activité et la préservation des entrées de ville ;
- le règlement écrit permet de maîtriser les constructions en zones agricoles A et naturelles N ;

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers d'Eure-et-Loir, réunie le 06 juin 2024 émet un **AVIS FAVORABLE à l'unanimité sur le PLU de NOGENT-LE-PHAYE.**

Chartres, le **11 JUIN 2024**

**La Présidente de la Commission,
Secrétaire générale de la préfecture,**


Agnès BONJEAN